



Conseil d'administration
Séance du 13 mars 2023

ACTE ADMINISTRATIF Acte 11/2023	RESSOURCES HUMAINES
	Calendrier universitaire

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés du code de l'éducation
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation
Vu l'avis du Comité Social de l'Administration du 27 février 2023

Le Conseil d'Administration adopte le calendrier universitaire 2023/2024.

Document annexé

A Saint Etienne le 15 mars 2023
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,

Florent PIGEON

POUR : 22

CONTRE : 0

ABST : 0



CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2023-2024

Annexe 1 du Règlement général des études

ACTIVITÉS	PÉRIODES ¹
Début de l'année universitaire	Vendredi 1^{er} septembre 2023 Pré-rentreées possibles à partir du mercredi 16 août 2023 <i>Les règlements des études précisent le calendrier pédagogique de chacune des formations (dont journées d'accueil, début et fin des activités pédagogiques susceptibles d'être évaluées pour chaque semestre, périodes des examens, période de stages, jurys, ...)</i>
Vacances de Toussaint facultatives ²	Semaine 44 Du dimanche 29 octobre au dimanche 5 novembre 2023 (inclus)
Vacances de Noël Fermeture de l'Université	Semaines 52 Du samedi 23 décembre 2023 au mercredi 3 janvier 2024 (inclus)
Vacances d'Hiver facultatives ²	Semaine 9 Du dimanche 25 février au dimanche 3 mars 2024 (inclus)
Vacance de Printemps facultatives ²	Semaine 17 Du dimanche 21 avril au dimanche 28 avril 2024 (inclus)
Ascension Fermeture de l'Université	Du mercredi 8 au dimanche 12 mai 2024 (inclus)
Fin de l'année universitaire et des activités pédagogiques susceptibles d'être évaluées ou notées (stages inclus ³)	Jeudi 31 Août 2024 Dérogations possibles pour M2, TSE3, programmes internationaux et formations en alternance sous statut salarié <i>Les règlements des études précisent les dates de clôture des opérations de scolarité (dont soutenances éventuelles et jurys) qui ne peuvent pas excéder de plus de quinze jours la date de fin de l'année universitaire</i>

¹ Les diplômes co-accrédités pourront déroger, si nécessaire, en cas de divergence des plannings entre les établissements partenaires

² Selon calendriers des composantes

³ Dans tous les cas de figure, aucune convention de stage ne peut être signée avec une date de fin au-delà de celle de l'année universitaire arrêtée par l'Université. Si le jury est prévu avant la fin de l'année universitaire arrêtée par l'Université, c'est la date du jury qui définit la date limite de durée des conventions de stage.

FERMETURE ADMINISTRATIVE DE L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET	
Vacances de Noël	Du vendredi 22 décembre 2023 au soir au mercredi 03 janvier 2024 inclus ⁴
Mercredi 8 mai 2024 Jeudi 9 mai 2024 L'ascension	Du mardi 7 mai 2024 au soir ⁵ au dimanche 12 mai 2024 au soir
Fermeture estivale	Du vendredi 21 juillet 2024 au soir au Dimanche 21 août 2024 au soir

⁴ Calendrier particulier pour le SCD et adaptation possible pour les services assurant la clôture de l'exercice

⁵Journée du Président